

**Séance du 5 décembre 20223**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 27 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

| Nombre de membres                      |                |   |
|--|----------------|---|
| Afférents<br>Au comité de<br>direction | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 24                                     | 22             | 17  |

Date d'affichage

Date de convocation  
27 octobre 2023

Date de retrait d'affichage

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ Jean-François SOTO, Robert SIEGEL, Jean-Marc ISURE, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Elodie LEGER, Stéphane PANIER, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, , Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Marie-Hélène SANCHEZ, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle et Caroline Maury.  
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**43-2023 : Convention avec Electroson pour Lueurs d'Hiver - Parcours lumineux à l'Ancienne Abbaye d' Aniane**

**VU le code du tourisme, en particulier ses articles L. 133-4 et R. 133-1 et suivants ;**  
**VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles R. 2221-18 et R. 2221-28 ;**

**Objectif du Parcours Lumineux :**

Il s'agit d'une mise en valorisation du Patrimoine à travers l'Hiver : Grâce à des projections vidéo et des installations lumineuses, la cour d'honneur sera magnifiée et le jardin de l'ancienne abbaye avec les couleurs et les ambiances de l'hiver. Les éclairages, soigneusement conçus, offriront à ces espaces des allures de tableaux hivernaux, plongeant les visiteurs dans un univers givré et enchanteur. À travers cette expérience lumineuse, l'ambition est de mettre en avant la majesté de l'ancienne abbaye tout en soulignant la nécessité de sa prochaine réhabilitation.

**Détails sur le Parcours Lumineux :**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
12 DEC. 2023  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**Thématique :** Inspirée de l'hiver, cette promenade offre une plongée poétique dans l'univers du froid, conviant les familles à un voyage où émotion et émerveillement sont les maîtres-mots.

**Installations :**

- Sept installations distinctes, chacune dotée d'une magie propre.
- Projection vidéo : Scènes hivernales animant les murs séculaires de l'abbaye.
- Installation lumineuse : Éclairages mettant en valeur les détails architecturaux.
- Aurore boréale : Une évocation de ce phénomène naturel, offrant aux visiteurs une expérience presque nordique.
- Durée : 35 à 45 minutes pour une découverte complète des installations.
- Engagement Écologique : Utilisation d'éclairages LED et des projecteurs vidéo à source laser, consommant trois fois moins qu'une lampe au xénon

Comme pour les Féeries d'Aniane, les engagements de l'Office de Tourisme portent sur les points suivants :

- Proposer à titre gracieux l'usage de ses accueils afin de mettre en place une publicité spécifique à l'opération (dépôt de flyers, affiches) ainsi que sur les stands saisonniers créés par l'Office (ex : foire de Gignac)
- Le cas échéant, pour des raisons d'ordre climatiques ou autres, il sera possible de mettre en place une commercialisation ponctuelle sur les espaces de travail de l'Office de Tourisme
- De permettre à Electroson d'avoir une visibilité sur les outils de communication de l'Office et de bénéficier de ses opérations de diffusion (hébergeurs, lieux publics, événement extérieurs)
- D'être relayé et valorisé sur la communication multicanale de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'Opération Lueurs d'Hivers (réseaux sociaux, site internet...)
- D'être annoncé sur l'ensemble des supports de communication de l'Office de Tourisme (Agenda, communiqués de presse, flyers événementiels...)
- Organiser un jeu-concours proposant de gagner un séjour diablement féérique en Vallée de l'Hérault à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- De créer un produit de séjour sur le thème de Noël intégrant l'activité « Lueurs d'Hiver » et d'en assurer sa commercialisation via son outil de billetterie Ingénie.
- La mise en place d'un service, exceptionnel, de retour de nuit, afin de permettre aux conducteurs de rejoindre en sécurité le parking du pont du Diable lorsque les navettes mise à disposition par la ville ne circulent plus.

Le service s'effectuera avec un véhicule OTI, pouvant transporter jusqu'à 8 personnes, pour les visiteurs participant aux dernières animations lumineuses proposées par la société Electroson les dimanches 3, 10 et 17 décembre, le samedi 23 décembre et le jeudi 28 décembre aux horaires de 19h20 et 19h30 dans les murs de l'Abbaye d'Aniane, sur présentation d'un ticket d'entrée datée du jour de la prestation.

Dans ce cadre, l'Office stationnera son véhicule sur le boulevard proche de l'abbaye.

La société Electroson communiquera, sur cette solution de retour, lors de l'entrée sur le site des visiteurs.

**Le comité, Oüi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide**

- D'approuver les termes de la convention (en annexe) de partenariat liant Electroson Studio, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de l'évènement « Lueurs d'Hiver » en décembre 2023.
- D'approuver les engagements de l'Office de Tourisme pour cet évènement.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des actes et formalités utiles à sa bonne exécution

**Vote pour : 17**

Fait à Gignac, le 06/12/2023

Le président,  
Claude Carceller



**CONVENTION DE PARTENARIAT PONCTUEL**  
**OPERATION ANIMATIONS DE NOEL**  
**ENTRE L'ENTREPRISE ELECTROSON STUDIO**  
**&**  
**L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**  
**SAINT-GUILHEM-LE-DESERT – VALLEE DEL'HERAULT**

*La présente convention de partenariat est établie entre :*

**L'entreprise Electroson Studio**, immatriculée sous le numéro SIREN **840 991 921** dont le siège social est situé à PEZENAS 34120. Pour le projet 2023/2024 « **Lueurs d'Hiver** ».

Représentée par ses responsables,

Ci-après dénommés

Sébastien RIQUELME, Président

Nicolas KERN, Directeur

Geoffrey GONTIER, Directeur délégué

D'une part,

*Et,*

**L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault**, établissement public industriel et commercial, SIRET numéro 494 316 581 00029, dont le siège est situé au 2, Parc d'Activités de Camalcé – 34150 GIGNAC, immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM034100015, ayant pour garant financier l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme et pour assureur en Responsabilité Civile Professionnelle, MAÏF Assurances – contrat numéro 3424363B.

Représenté par son Président, Monsieur Claude CARCELLER.

Dirigé par Fabienne Barrère-Ellul

Ci-après désigné, **l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)**.

D'autre part,

## **I- ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

### **ARTICLE 1**

La présente Convention a pour objet la réalisation d'un partenariat ponctuel à des fins d'animation et de commercialisation du projet « Lueurs d'Hiver » conçu et commercialisé par la société Electroson.

L'Office de Tourisme Intercommunal s'engage à :

- Proposer à titre gracieux l'usage de ses accueils afin de mettre en place une publicité spécifique à l'opération (dépôt de flyers, affiches) ainsi que sur les stands saisonniers créés par l'Office (ex : foire de Gignac)
- Le cas échéant, pour des raisons d'ordre climatiques ou autres, il sera possible de mettre en place une commercialisation ponctuelle sur les espaces de travail de l'Office de Tourisme
- De permettre à Electroson d'avoir une visibilité sur les outils de communication de l'Office et de bénéficier de ses opérations de diffusion (hébergeurs, lieux publics, événement extérieurs)
- D'être relayé et valorisé sur la communication multicanale de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'Opération Lueurs divers (réseaux sociaux, site internet...)
- D'être annoncé sur l'ensemble des supports de communication de l'Office de Tourisme (Agenda, communiqués de presse, flyers événementiels...)
- Organiser un jeu-concours proposant de gagner un séjour diablement féérique en Vallée de l'Hérault à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- De créer un produit de séjour sur le thème de Noël intégrant l'activité « Lueurs d'Hiver » et d'en assurer sa commercialisation via son outil de billetterie Ingenie.
- La mise en place d'un service, exceptionnel, de retour de nuit, afin de permettre aux conducteurs de rejoindre en sécurité le parking du pont du Diable lorsque les navettes mise à disposition par la ville ne circulent plus.

Le service s'effectuera avec un véhicule OTI, pouvant transporter jusqu'à 8 personnes, pour les visiteurs participant aux dernières animations lumineuses proposées par la société Electroson les dimanches 3, 10 et 17 décembre, le samedi 23 décembre et le jeudi 28 décembre aux horaires de 19h20 et 19h30 dans les murs de l'Abbaye d'Aniane, sur présentation d'un ticket d'entrée datée du jour de la prestation.

Dans ce cadre, l'Office stationnera son véhicule sur le boulevard proche de l'abbaye.

La société Electroson communiquera, sur cette solution de retour, lors de l'entrée sur le site des visiteurs.

### **ARTICLE 2**

Des actions de promotion et de communication seront mis en place par l'Office de Tourisme Intercommunal afin de faire connaître aux visiteurs durant ce week-end

## **II - ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE ELECTROSON STUDIO**

### **ARTICLE 3**

La prestation proposée par l'entreprise Electroson Studio est la suivante :

- Proposer la vente de son circuit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 7 janvier 2024
- Mettre à disposition des clients, des documents d'appels concernant la vallée de l'Hérault et ses atouts touristiques et mettre sur pied une avant-première pour les élus, partenaires pros de l'OTI et la presse
- Proposer 100 entrées gratuites au personnel de l'Office et ses professionnels
- Proposer une offre privilégiée pour les détenteurs de la Carte Privilège

Par ailleurs, Electroson Studio s'engage à :

- ✓ Signer la Charte pour le Tourisme Durable des acteurs du Tourisme de la Vallée de l'Hérault
- ✓ Participer à la prise de photos/vidéos se déroulant dans le cadre de l'animation touristique proposée.

#### **ARTICLE 4**

En cas d'un désengagement de la part d'Electroson, l'Office de Tourisme Intercommunal devra être informé au minimum 27 jours avant le début de l'opération.

### **III - RUPTURE DE CONVENTION**

#### **ARTICLE 7 - EXCLUSION**

A partir de deux réclamations ou plaintes écrites et justifiées ou de non-respect des engagements ci-dessus, le partenaire est exclu de la liste des partenaires ponctuels conventionnés de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année en cours et l'année suivante.

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION ET LITIGES**

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois maximum.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

En cas de litige avec l'Office de Tourisme Intercommunal, la Présidence ou la Direction seront les seules interlocutrices des partenaires, le personnel ne faisant qu'appliquer les instructions de la hiérarchie.

Fait à Gignac, le 6 décembre 2023

Monsieur Claude CARCELLER  
Président de l'Office de Tourisme Intercommunal  
Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

ELECTROSON STUDIO

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

*Précédé de la mention « Lu et approuvé »*

## **Charte pour le Tourisme Durable des acteurs du Tourisme de la Vallée de l'Hérault**

**Diablement durable, diablement local, diablement citoyen, le tourisme en Vallée de l'Hérault affirme ses valeurs d'hospitalité et de convivialité partagées entre les professionnels du tourisme, la communauté des 28 Communes de la Vallée et son Etablissement public, l'Office de Tourisme Intercommunal, en 15 engagements.**

**Les pratiques professionnelles des acteurs du tourisme intègrent au quotidien les valeurs du développement durable. Aqui!**

1. Ici, le tourisme est supportable à long terme sur le plan environnemental, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social, créateur d'emplois pour les populations locales.
2. Ici, Le développement durable est un objectif de gestion globale des ressources afin de préserver notre capital naturel et culturel.
3. Ici, L'environnement naturel est protégé notamment les équilibres fragiles et les zones écologiquement menacées. Les incidences humaines sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des déchets engendrés doivent rester acceptables.
4. Ici, un travail de sensibilisation de respect de l'environnement auprès des visiteurs est mené au quotidien.
5. Ici, la préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel passent par un catalogue d'offres originales.
6. Ici, notre hospitalité encourage et privilégie les circuits courts, les achats responsables et l'éco-mobilité.
7. Ici, la sécurité sanitaire de nos visiteurs comme la protection environnementale et culturelle des acteurs locaux avec lesquels nous travaillons est un effort de chaque instant.
8. Ici, hébergeurs, restaurateurs, acteurs du Tourisme et l'Office de tourisme ont mis en place des éco-gestes au quotidien.



9. Ici, les labellisations, Qualité Tourisme, **Grand Site de France**, Patrimoine Mondial de l'Humanité à l'UNESCO, Grands Sites de Occitanie et Monument Historique, garantissent la qualité, la dynamique et la visibilité du territoire au niveau national et international.

### **Diablement local,**

10. Ici, Le visiteur peut vivre des expériences originales et hédonistes par un tourisme véritable outil de croissance raisonnée. Il est informé de l'origine des produits proposés, en privilégiant la vallée de l'Hérault, origine Hérault, le type d'agriculture, la présence de labels, la saisonnalité.

11. Ici, Les activités touristiques proposées s'intègrent à la vie locale et contribuent de manière positive au développement économique local.

12. Ici, nous travaillons ensemble, main dans la main, au développement de notre territoire par la création d'outils de communication, de produits d'accueil, de conseil en séjour, la mise en place d'événements et la vente de produits artisanaux.

13. Nous sommes des locaux ! Tout naturellement, nous agissons avec la population locale en respectant les traditions et coutumes du territoire, leur identité, leur culture et leurs intérêts, points de référence incontournables lors de la conception de notre offre touristique.

### **Diablement citoyen**

14. Ici, nous travaillons dans le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans la démarche de l'économie Sociale et Solidaire à tous les niveaux : local, national, régional et international. Nous travaillons avec les associations locales et accompagnons les démarches d'inclusion des publics en difficulté.

15. Ici, nos critères de qualité visent à assurer la valorisation douce de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste. Particuliers et professionnels sont réunis sur ce projet dans une volonté commune de contribuer à l'enrichissement socio-culturel de la destination.

Pour l'OTI St Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault

Monsieur Claude CARCELLER

Président de l'Office de Tourisme Intercommunal

Pour l'entreprise Electroson Studio

Responsable de l'entreprise